

... LES MOTS ÉTANT DES PROCÈS ...

Il ne s'agit pas pour elle [la linguistique] de faire un juste étiquetage, mais de se représenter clairement, les mots étant des procès, les procès créateurs de résultat linguistique. (Guillaume, LL 12 : 47)

Introduction

L'intitulé de cet exposé est, pour le moins, déconcertant quand on se souvient de la place accordée au mot dans la linguistique guillaumienne. Comme d'autres linguistes, qui ont caractérisé le mot comme « l'unité fondamentale du langage », « l'unité existentielle de la parole vivante »¹, « quelque chose de central dans le mécanisme de la langue », Guillaume considère le mot comme l'élément le plus important dans le langage. Un passage bien connu nous le rappelle :

On a trop perdu de vue dans les ouvrages de grammaire, même les plus développés, que le mot a son architecture, qu'il est un système. C'est pourtant là un fait grammatical important, le plus important de tous et on le passe sous silence. (*Leçons de linguistique*, 1990 : 60)

Et de fait, le mot est un universel du langage à plus d'un titre. Il se trouve exister, comme la phrase, sous des formes diverses dans toutes les langues². Mais le mot est aussi un composant essentiel de tout acte de langage quelle que soit la langue. Il se trouve partout et à chaque moment où il y a des personnes qui parlent. Nous essayerons ici de suggérer pourquoi le mot est une condition nécessaire de tout acte de langage, même incomplet, en commentant quelques réflexions de Guillaume afin de discerner ce qui contraint le sujet parlant à construire les mots à partir desquels il construit ses phrases.

¹ Cf. George Miller, *The Science of Words*, Scientific American Library, 1991 : 261 ; E. Sapir, *Language*, 1921/1949 : 33 ; Saussure 1916/1955 : 154.

² Notre propos se limite ici aux langues indo-européennes. Nous ne ferons pas intervenir le terme général de « vocable » employé par Guillaume pour inclure et le mot et le caractère.

Où se trouve le mot ?

On sait que Guillaume rejette sans restriction l'idée que les mots sont des éléments lexicaux qui se présenteraient entièrement construits d'avance et prêts à être employés tels quels dans la phrase à la construction de laquelle ils sont appelés à participer. Ce n'est qu'au terme de la lexigénèse – ce procès de construction du mot indéfiniment recommencé à partir des ressources de la langue – que le mot se présente apte à être intégré à la construction de la phrase.

... l'unité de puissance à partir de laquelle s'engage la formation du discours est le mot. Mais le mot lui-même est une unité d'effet par rapport aux éléments formateurs groupés en lui. Il apparaît donc unité de puissance relativement au conséquent qu'est la phrase, et unité d'effet par rapport à l'antécédent constitué par les éléments formateurs. (*Leçons de linguistique*, 1990 : 12)

Pour mieux faire ressortir cette idée que le mot est une reconstruction du moment, une activité à entreprendre chaque fois qu'on veut parler, Guillaume nous explique dans un autre passage qu'il n'y a pas de mot dans la langue :

Tout, en effet, dans la langue est procès. Et les résultats qu'on constate sont, si j'ose dire, une sorte de trompe-l'oeil. Il n'y a pas de substantif : il y a dans la langue une substantivation plus ou moins tôt interceptée. Il n'y a pas d'adjectif, il y a une adjectivation plus ou moins avancée en elle-même au moment où l'esprit la saisit. Il n'y a pas de mot, il y a une genèse extraordinairement compliquée du mot, une lexigénèse. (*Principes*, 1973 : 224)³

C'est un peu comme si on disait qu'il n'y a pas d'autos dans une usine d'automobiles, mais seulement les pièces qui entrent dans leur fabrication, ainsi que les dispositifs qui en permettent l'assemblage selon une série d'opérations séquentiellement ordonnées. Tout ce qui entre dans une opération de lexigénèse se trouve ainsi prévu en langue : non seulement, par conséquent, les composantes ou éléments formateurs impliqués, mais également l'ordre – la séquence opérative – de leur introduction successive, aussi bien dans la sémiogénèse du mot que dans sa psychogénèse.

On remarquera aussi qu'on peut dire la même chose des mots quand il s'agit de la phrase : il n'y a pas de mots dans la phrase effective. Si on entend par « phrase » la sommation des divers apports de signification liés à chaque mot – sommation résultant des diverses

³ Ici on comprend, bien entendu, que dans la langue tout est possibilité de procès, de substantivation, d'adjectivation, et que c'est une fois activé, pendant son effecton, qu'un procès est intercepté.

incidences syntaxiques appelées par les mots – on voit que le mot comme unité distincte n'existe plus dans ce résultat. Le signe d'un mot, qui n'est pas soumis à la « condition sommatoire » constitutive de la phrase, donne l'impression que le mot existe toujours au niveau de la phrase, surtout la phrase écrite. Mais la phrase comme *expression of a complete thought*, comme on dit en anglais, n'est au résultat que psychisme, signifiante, un dit. Et ce n'est qu'au moyen de l'analyse qu'on peut remonter du sens de la phrase au sens qu'un mot donné lui apporte.

On voit par là que le mot comme tel, comme entité physique/psychique n'est observable ni en langue, où il n'existe pas encore, ni en phrase, où il n'existe déjà plus. Pour observer le mot, il faut le saisir au seuil marquant le passage de la langue à la phrase, qui est l'unité minimale de discours. Ceci amène Guillaume à poser la question du statut du mot quand la lexigénèse s'achève. Peut-on considérer que le mot, comme résultat des procès de construction prévus en langue, occupe un moment dans l'acte de langage, un moment qui précède les processus de syntaxe constitutifs de la phrase ? Voici ce qu'il en dit :

Aux actes de représentation qui font la langue succèdent, si bon semble, les actes d'expression qui font le discours.

Au cours de mon enseignement aux Hautes Études, des auditeurs m'ont parfois demandé s'il ne conviendrait pas, pour plus d'exactitude, de substituer à cette successivité dimorphe et directe de deux sortes d'actes une successivité indirecte et trimorphe qui inscrirait entre les deux sortes d'actes le *status* suspensif de la représentation acquise, à savoir :

1. actes de représentation ;
2. représentations résultantes ;
3. actes d'expression ;

et de voir ainsi dans la langue non pas un *totum* d'actes de représentation, mais un *status* de représentations issues desdits actes, à partir duquel s'engageraient, s'il convient, les actes d'expression. (*Les parties du discours*, recueil préparé pour le Colloque de l'AIPL), p. 172

Ce qui amène Guillaume à « écarter cette suggestion » c'est que la langue ne retient pas du résultatif effectif, mais du cinétique puissant :

La langue apparaît ainsi être le contenant non pas de représentations *in statu*, mais de représentations *in actu* dont la définition, en développement, s'arrête à l'état de définition qu'est un accomplissement total retenu en complétude interne devant la complétude externe refusée.

L'acte de langage doit à cet état de définition... d'être de bout en bout cinétique et de ne comporter en lui aucun statisme interceptif. Il y

est passé d'un acte à un acte. La condition d'isogénéité dynamique se trouve ainsi satisfaite et le mouvement qui emporte le développement est un mouvement *un* emportant avec lui un centre d'inversion transitionnel, sans hiatus, entre la langue, potentielle et permanente, et le discours, effectif, momentané et intermittent. (Loc. cit.)

On voit bien ici jusqu'à quel point Guillaume pousse l'idée d'opérativité dans le langage. Le mot lui-même n'a pas d'existence durable, directement observable. C'est ce qu'on peut comprendre quand, presque comme un à-côté, Guillaume dit « ...les mots étant des procès... ». Il reste que l'existence du mot n'est pas mise en cause puisque le mot fait partie de ce que tout sujet parlant sait de sa propre langue.

Il est vrai qu'ailleurs Guillaume parle des mots en tant qu'« unités », ce qui peut inviter à les considérer comme des entités ordinaires avec une existence durable dans le temps. Cependant je crois qu'il faut comprendre cette façon de parler comme une conséquence de notre incapacité à saisir un procès sans l'arrêter mentalement. Prenons un cas analogue. Nous savons que le temps est constamment en mouvement et ne s'arrête pas, même pour un instant. Malgré cela, quand on veut parler d'un point dans le temps, disons minuit, on l'évoque comme un moment, un instant, le dotant ainsi d'une existence durable tout en sachant qu'il n'a pas de durée mesurable ou percevable dans la réalité. De même pour le mot : pour en parler, pour s'en donner une représentation, il faut le penser comme quelque chose dont l'existence a une certaine durée, même minimale, mais il ne faut pas confondre cette manière de représenter les choses avec la réalité qu'on essaie de représenter. D'ailleurs, dans le passage suivant, Guillaume fait une mise en garde contre cette tendance à oublier que notre représentation statique ne reflète pas toute la réalité d'un procès :

Il nous arrive parfois cependant de vouloir, par un reste d'anciennes habitudes, examiner directement les faits, les résultats, sans prendre la peine, souvent considérable, de les reverser analytiquement en procès. Il n'en découle jamais pour nous qu'un repentir et le regret du temps perdu. (*Principes*, 1973 : 224)

De tout ceci, il ressort que, étant donné notre incapacité à observer le mot comme procès, nous sommes obligés de l'observer comme résultat – distinct quant à sa sémiologie mais discernable seulement à partir de la phrase quant à son psychisme – et il nous reste à décrire, à discerner au moyen de l'analyse, le procès qui livre le mot. Retrouver le procès de psychogénèse derrière un mot ne peut se faire sans partir du mot-résultat, comme le fait remarquer souvent Guillaume. Mais cet effort de discerner ce que doit être ce procès, ce qu'il ne peut pas

ne pas être, exige aussi une vue aussi claire que possible des conditions nécessaires préalables à son effectation. Autrement dit, on doit avoir présent à l'esprit tout ce qu'on peut savoir des conditions requises pour amorcer la psychogénèse d'un mot et tout ce qu'on observe de ses conséquences si on veut parvenir à se faire une idée juste du procès lui-même.

La psychogénèse

On sait ce que Guillaume a proposé comme psychogénèse du mot en partant de l'observation du mot-résultat, du mot tel qu'il apparaît en phrase. Le texte le mieux connu où il aborde ce problème est peut-être celui des *Principes* (p. 72-77) où il indique qu'il s'est fondé sur la sémiologie du mot dans les langues indo-européennes pour en proposer la structure de base : l'idéation notionnelle suivie par l'idéation trans-notionnelle. Et cette manière de voir – exprimée différemment selon le principe général en vue : idéogénèse et morphogénèse, matière et forme, etc. – est une constante de son enseignement.

Beaucoup moins fréquents, cependant, sont les passages où Guillaume aborde la psychogénèse par l'autre bout, par les conditions préalables. Et quand il procède ainsi, les résultats sont, à première vue, déconcertants parce qu'ils semblent contredire ce qu'il propose si souvent ailleurs en partant des résultats. Un premier exemple de cette autre manière de procéder se trouve dans un article de 1939 (voir *Langage et science du langage*, pp. 108-119) où il déclare en note (p. 118) :

Le mot prend position dans la phrase au titre de sa forme générale : nom (substantif, adjectif), verbe, adverbe, pronom, etc. La phrase, dans l'immédiat, appelle le mot-forme ; le mot-matière (signification) fait suite, sans discontinuité. – Ceci, bien entendu, ne vaut que pour les langues qui ont, dès le mot, la partie du discours.

Le renversement ici est évident car on y voit la matière faire suite à la forme. Afin de comprendre ce que Guillaume veut dire ici, il est important de noter le point de vue où il se place : la phrase appelle le mot. Pour éviter un non-sens (car la phrase ne saurait exister avant le mot), il faut comprendre « phrase » dans le sens de « projet de phrase », ou, comme il dira plus tard, de « regard constructeur » (p. 167, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL), ou encore, selon notre terminologie actuelle, de « visée phrastique ». C'est bien une des conditions nécessaires pour entreprendre la construction d'un mot que d'avoir l'intention de faire une phrase afin de dire quelque chose. Et ce n'est qu'à partir du rôle prévu pour un

mot dans la visée phrastique, rôle que la partie du discours rend possible, que la psychogénèse du mot peut s'amorcer. On comprend bien alors pourquoi le mot est appelé par sa forme générale : du point de vue de la visée phrastique, il s'agit de reconstruire un mot capable de remplir une certaine fonction dans la phrase.

On trouve çà et là dans les textes publiés d'autres allusions à cette façon de voir, mais ce n'est que dans les textes inédits qu'on trouve confrontées les deux manières d'envisager la lexigénèse :

La question nous a été posée par l'un de nos élèves de l'École des Hautes Études de l'ordre de dévidement des composantes du représenté dans l'acte de langage. Les actes de représentation dont se recompose la langue sont-ils versés à l'acte d'expression comme un accompli qu'il reçoit, ou comme un accomplissement qui, dans le moment où il les reçoit, s'y achève. Autrement dit, l'ordre de version du représenté à l'acte d'expression est-il, sous dicibilité acquise, la dicibilité étant un apport de substance :

1. substance (voir) ;
2. formes transitionnelles (comprendre pratique) ;
3. forme théorétique (comprendre théorétique) ;

ou, sous dicibilité en acquisition (la forme en même temps qu'elle recherche une substance d'impléation acquiert sa dicibilité) :

1. forme théorétique (comprendre théorétique) ;
2. formes transitionnelles (comprendre pratique) ;
3. substance (voir).

La réponse à cette question est ce qui suit. La version du mot au discours commence par sa forme théorétique et se continue par sa déclinaison en formes pratiques et en substance, la dicibilité du mot ne devenant effective que dans l'acte d'expression déjà engagé. La roue tourne : il n'y a pas d'arrêt au point mort. (p. 226, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL)

On comprend ici que l'effectation du mot – selon le terme qu'il employait dans les dernières leçons de son enseignement –, commence par sa forme théorétique, c'est-à-dire la partie du discours, se poursuit par les formes transitionnelles (ou vectrices) et se termine par la substance lexicale (ou voir). La dicibilité mentale du mot que la psychogénèse produit ainsi ne constitue pas un résultat acquis, *in statu*, mais plutôt une dicibilité *in actu*, qui constitue le départ de l'acte d'expression, le dire rendant cette dicibilité mentale effective. Et dans cette phase tardive de l'effectation du mot, la sémiogénèse, il y a renversement, l'expression commençant par la substance et se poursuivant par les formes transitionnelles et par la forme théorétique, comme Guillaume l'avait bien vu.

Quand on y réfléchit, cette manière d'envisager l'effection du mot est non seulement concevable, mais tout à fait cohérente, puisqu'on y retrouve l'opérativité binaire avec renversement que Guillaume postulait comme base de tout acte de représentation. Cependant, de ce fait même on peut se poser la question de savoir si ce n'est pas un souci de cohérence, en voulant retrouver encore une fois de plus le tenseur binaire, qui a amené Guillaume à proposer cette façon de concevoir la psychogénèse du mot, au rebours de la sémiogénèse. Y a-t-il d'autres raisons pour nous convaincre qu'il en est bien ainsi ?

Comme on l'a vu, il propose que c'est la visée phrastique qui appelle tel type de mot, ce qui exigerait que l'effection s'amorce par le comprendre théorique divisé en parties du discours. C'est une raison qui semble bien fondée car on conçoit mal comment on pourrait commencer la construction de quoi que ce soit sans savoir ce qu'on veut construire. Ceci pose, toutefois, une difficulté : où se situe l'idéogénèse, le discernement de la notion particulière à partir de l'univers-idée qui le contient avec toutes les autres notions ? Le problème est réel car Guillaume définit ailleurs l'opération d'entendement comme celle qui fait suite au discernement : « ... le second mouvement, qui doit à son rang second et à ce rang seul d'être porteur de l'entendement... » (p. 169, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL). On voit par là qu'il y a encore des rapports à éclaircir dans cette « genèse extraordinairement compliquée du mot » qu'est la lexigénèse.

La confrontation de deux univers

On peut jeter un peu de lumière sur cette question en reprenant l'expression par laquelle Guillaume caractérise la matière lexicale du mot, « substance (voir) ». Pourquoi insiste-t-il sur la notion de 'voir' dans ce contexte ? Sans doute parce que les lexèmes des mots ne sont pas seulement des idées stockées en mémoire dans un lexique, mais des idées « regardantes » formant un univers-idée regardant tourné vers l'univers de notre expérience brute. C'est ainsi qu'il oppose « la donnée d'expérience » à « la donnée de représentation » (p. 156, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL), et confronte « l'univers réel » ou « basal » à « l'univers de représentation » (p. 159, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL). Cependant, il fait remarquer que « le terme d'univers réel désign[e] ici non pas l'univers physique, mais l'univers regardé en pensée » (p. 164, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL), nous rappelant que toute expérience est mentale et que, par

conséquent, nous ne pouvons parler que de ce que nous voyons en pensée, précision capitale pour toute sémantique lexicale. Ainsi quand, pour faire ressortir le parallélisme entre les yeux physiques et les yeux de l'esprit, Guillaume parle de « l'univers regardant du « en moi » opposable à l'univers regardé du « hors moi » (p. 163, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL), il faut comprendre celui-ci non pas comme l'univers physique mais plutôt « les formes de l'univers physique ... sous lesquelles le font voir les yeux physiques » (p. 164, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL). L'univers extérieur n'existe pour nous, pour qu'on puisse en parler, que dans la mesure où il a été intériorisé pour faire partie de notre expérience.

Tout acte de langage, par conséquent, implique une confrontation entre deux univers mentaux, dont l'un, relevant de la langue, est intra-linguistique, et l'autre, relevant de l'expérience, est extra-linguistique. En outre, cette confrontation n'est pas quelque chose d'accidentel, d'aléatoire, mais plutôt de nécessaire :

... le terme d'univers réel désignant ici non pas l'univers physique, mais l'univers regardé en pensée et vu sous des formes qui sont celles sous lesquelles le fait voir l'univers-idée regardant, formes dont l'intervention, qu'on veuille bien le remarquer, est obligée quoi qu'on dise et quoi qu'on pense, même sans le dire. (p. 164, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL)

Pour Guillaume, tout contenu d'expérience humaine tombe sous le regard des idées de langue, et ceci indépendamment du fait qu'on en parle ou non. C'est comme si l'univers-idée regardant balayait constamment notre contenu de conscience le regardant à travers les idées particulières qui correspondent le mieux à l'expérience particulière du moment. Guillaume évoque ce fonctionnement dans le passage suivant :

Nous ne voyons l'univers du Hors-moi que par le truchement de la vision d'univers que nous portons en nous. Ce truchement est inséparable du regard humain. L'univers sous regard humain, c'est une vue de l'univers issue d'un traitement que nous savons faire de l'univers qui est en nous. En moi il y a, faisant partie de mon univers intérieur, l'image *homme*. Voir un homme, le voir comme tel, humainement, c'est soumettre cette image *homme*, intégrée à mon univers mental, à un traitement qui en fera l'équivalent d'une image appartenant au hors-moi. (*Principes*, 1973 : 238)

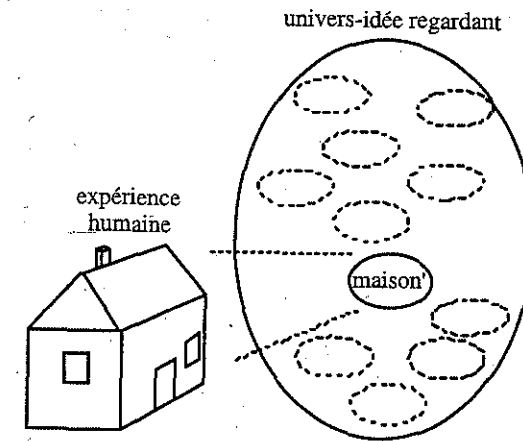
D'ailleurs, c'est cette intervention de la langue pour donner une forme, un cadre, à nos expériences particulières qui distingue l'homme de l'animal, lequel a une « vue immédiate de l'univers », et

non pas une « vue médiée par le canal d'une représentation mentale préalable » (cf. *Principes*, 1973 : 239). Une conséquence de première importance de cette médiation de l'univers-idée regardant est « l'extinction de la turbulence de la pensée » (*Principes*, 1973 : 247) sans laquelle l'homme n'aurait jamais pu accéder à une civilisation humaine.

Cette conception du jeu de la langue à chaque moment où nous sommes en état de veille présuppose, évidemment, un univers-idée organisé de façon à permettre cette mise au point répétée avec une efficacité telle qu'on n'en est jamais conscient⁴. De fait, on pourrait bien se demander sur quoi Guillaume s'est fondé pour proposer un rôle si fondamental pour le langage. Comme on vient de le voir pour une perception donnée, celle de « homme », il s'est rendu compte que, sans engager un acte de langage dans le but d'en parler, les constituants sensoriels d'une expérience donnée sont déjà reconnus comme formant une entité appartenant à une catégorie particulière. À ce propos, il est significatif qu'un neurologue, à partir des données de la perception sensorielle, adopte « une vue plutôt radicale de la perception » en proposant un appel aux « connaissances sémantiques de niveau supérieur » pour « reconnaître des objets spécifiques »⁵. Autrement dit, l'univers des idées regardantes doit intervenir pour que les données des sens constituent une expérience humaine, ce qu'on pourrait essayer de suggérer par la figure suivante, qui confronte les deux univers mentaux de l'homme, celui de son expérience et celui de sa langue :

⁴ Ou presque jamais. Quand elle ne fonctionne pas, on peut avoir une idée de son efficacité. Ainsi, par exemple, il m'arrive de ne pas trouver dans ma langue maternelle une idée regardante pour encadrer une notion apprise dans ma deuxième langue.

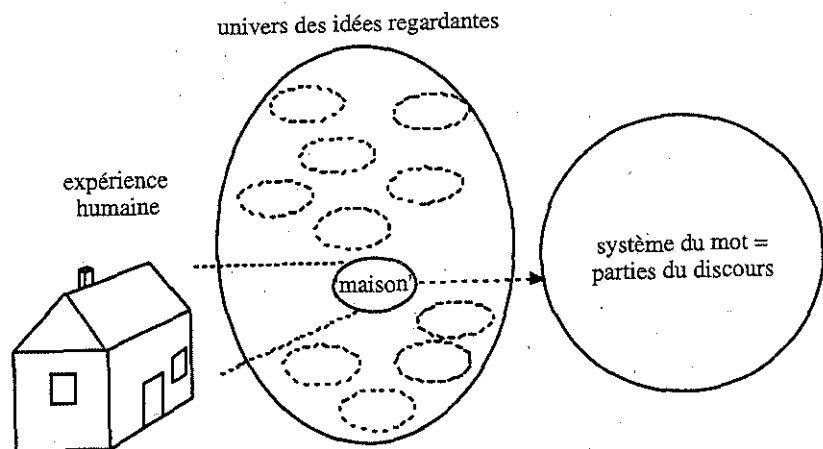
⁵ Voir V. S. Ramachandran and Sandra Blakeslee, *Phantoms in the Brain*, (New York, William Morrow, 1998), p. 112, et note (p. 275). Voir aussi Martin Arguin, Daniel Bub and Gregory Dudek, « Shape Integration for Visual Object Recognition and Its Implication in Category-Specific Visual Agnosia » in *Visual Cognition* 1996 3 (3), 221-275.



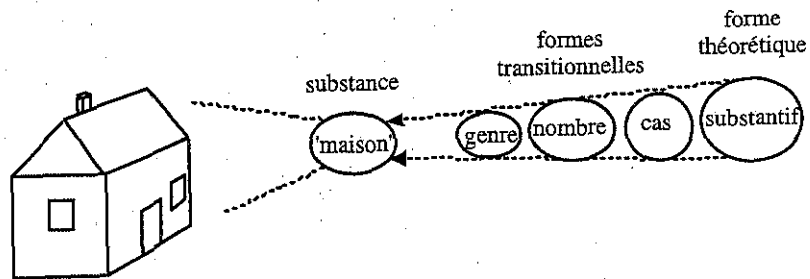
Cette manière d'envisager l'intervention de la langue comme univers-idée regardant est importante dans nos efforts pour retrouver le point de départ de la lexigénèse car elle pose une condition nécessaire préalable pour entreprendre un acte de langage en vue de dire quelque chose : il faut avoir quelque chose dont on veuille parler, un contenu d'expérience vu en pensée à travers une idée (ou des idées) de langue. Et cette idée de langue, déjà traitée pour en faire « l'équivalent d'une image appartenant au hors-moi » demeure une idée regardante, et comme telle indicible, tant que le procès de lexigénèse n'est pas engagé à son endroit pour en former un mot. Autrement dit, toute expérience peut constituer le contenu d'une visée de discours dès l'instant que l'on décide d'en parler.

Pour engager la genèse d'un mot, il faut recourir aux ressources systématiques de la langue, faire appel au système du mot pour en mettre en marche le mécanisme. Cet « appel que la pensée en instance d'expression adresse à la langue, dont l'esprit a la possession permanente » (*Principes*, 1973 : 137), est guidé par la visée phrastique, ce « regard constructeur » qui s'approprie les idées regardantes et « s'en servira pour ses fins propres » (p. 167, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL), c'est-à-dire aux fins prévues pour chacune dans la phrase à construire. C'est ainsi que l'appel à la langue s'adresse en premier lieu, pour chaque mot à construire, au système des parties du discours afin de déterminer le type de fonction que le mot sera appelé à remplir dans la phrase. C'est là une autre condition nécessaire, comme nous l'avons déjà vu, car, en plus de représenter quelque chose dans la visée de discours, un mot doit être pourvu d'un régime d'incidence pour pouvoir assumer son rôle syntaxique. Ce recours au système du mot, qui

déclenche la lexigénèse, peut être schématisé dans une figure de la façon suivante :



Cet appel à la systématique de la langue débouche sur une partie du discours donnée, en l'occurrence la forme théorique appelée « substantif », ce qui déclenche le parcours des formes transitionnelles (le comprendre pratique) et, pour finir, la saisie de l'idée regardante « maison ». C'est ainsi que « la forme, en même temps qu'elle recherche une substance d'impléation, acquiert sa dicibilité » (p. 226, *Recueil de textes inédits*, Actes du IX^e Colloque de l'AIPL). Cette recherche d'une substance peut être représentée figurativement comme suit :



Cette représentation schématisée est une illustration de la façon dont le substantif en tant que forme – autrement dit comme partie du discours – trouve, dans les formes vectrices, la matière grammaticale qui le caractérise en tant que partie du discours et dans l'idée regardante sa matière lexicale, ce qui a pour effet de rendre le tout

mentalement dicible. C'est ainsi que la psychogénèse s'achève quand la dicibilité mentale du mot est acquise. Elle est suivie, sans intervalle ou pause, par la sémiogénèse qui dote le mot d'une dicibilité orale (ou scripturale). La dicibilité deviendra effective dans le dire où la matière du mot (le radical) devance la forme (la morphologie), comme Guillaume le fait remarquer (cf. *Principes* : 73-74).

Ceci nous aidera à comprendre qu'entre sa façon habituelle d'évoquer la lexigénèse, où la matière lexicale devance les formes vectrices, qui débouche sur la partie du discours (cf. *Principes* : 196-199), et cette façon inhabituelle, la psychogénèse à rebours, où c'est la partie du discours qui recherche une matière lexicale à travers ses formes vectrices, il n'y a pas de contradiction. Dans les deux cas la première chose en place est l'indicible, la matière du mot comme idée regardante. S'il s'agit de faire ressortir l'extraordinaire complexité de la lexigénèse, il faut tenir compte de :

1. l'appel fait à la langue pour trouver la partie du discours qui correspond à la visée phrastique pour cette matière ;
2. pour la partie du discours retenue, la recherche de la matière d'impléation (à travers les formes transitionnelles, pour les parties du discours où il y en a) afin de transporter l'idée regardante sur l'horizon des idées regardées et ainsi doter le mot de sa dicibilité mentale ;
3. la genèse du signe pour doter le mot de sa dicibilité orale ou scripturale ;
4. l'actualisation du signe afin de rendre la dicibilité mentale effective, c'est-à-dire d'exprimer le sens du mot.

Si, par contre, il s'agit d'évoquer la lexigénèse de façon abrégée, de faire voir qu'il y a genèse et d'en faire ressortir les rapports entre matière et forme au résultat, tels qu'exprimés dans le mot, on peut faire abstraction des étapes 1 et 2 (et même 3).

Pourquoi Guillaume fait-il si peu souvent allusion à toutes les étapes de la lexigénèse ? Sans doute parce qu'il veut éviter des complications sans rapport direct avec le sujet qu'il est en train de discuter. D'ailleurs, pour lui cette psychogénèse à partir de la partie du discours semble être évidente, quelque chose qu'il tient pour acquis et qui fait fond de tableau pour ses autres réflexions autour du mot et de son développement. S'il en est ainsi, on aurait intérêt à relire ses écrits sur la théorie des aires glossogéniques, et notamment sa façon de la présenter dans la dernière année de son enseignement (LL 13), en ayant présente à l'esprit la psychogénèse à rebours.